

QUELLES COMPÉTENCES DÉVELOPPER AU CADRE D'UNE FORMATION UNIVERSITAIRE À LA TRADUCTION SPÉCIALISÉE ?

Deliana VASILIU

Bucharest Academy of Economic Studies

Résumé: La réflexion proposée sous ce titre cible les besoins en communication spécialisée multilingue que l'appartenance à l'espace politique, économique, social et culturel européen a réellement décuplés ces dernières années. En effet, pour mettre en place des formations universitaires à la traduction spécialisée porteuses et réalistes en même temps, il devient urgent de coordonner les stratégies linguistiques des établissements intéressés et leur permettre par là de profiter des acquis nationaux et européens en la matière. Notre recherche se propose, à partir du débat européen actuel du domaine, d'analyser de plus près la nécessaire et difficile conjugaison entre le linguistique, le domanial et le culturel, les trois volets majeurs impliqués dans la réalisation d'un tel programme d'enseignement.

Mots-clés: marché européen de la traduction, didactique de la traduction spécialisée, formations universitaires, transférabilité des compétences

«On ne s'improvise pas traducteur»

André Gide

1. Introduction

Bien qu'assez loin déjà de la lettre gidienne, nous n'en sommes aujourd'hui que d'autant plus près de l'esprit de son avertissement. En effet, la nouvelle réalité européenne et mondiale met en avant la place de choix qu'occupe *la maîtrise de la langue sous tous ses aspects*, y compris de la traduction et de l'interprétariat, en rapport avec une mobilité et une communication professionnelles d'une richesse et complexité inimaginables il n'y a pas si longtemps. Et cela aussi bien dans les universités que dans les grandes entreprises de toutes sortes et de partout, au point qu'il est devenu monnaie courante de dire que «de nos jours, *travailler* c'est de plus en plus souvent *parler, écrire, lire*, du moins dans des sociétés occidentales où dominent les secteurs tertiaires. Dans une telle conjoncture, *la maîtrise de la langue*, et plus largement des *codes de la communication professionnelle*, peut apparaître comme un facteur déterminant pour accéder à l'emploi.» [3 : 12, n.s.] Voilà pourquoi *former à la profession de traducteur* représente aujourd'hui une urgence pour tout établissement européen d'enseignement supérieur et, au même titre, un défi pour les enseignants de langues modernes étrangères, désireux de répondre aux besoins en communication spécialisée multilingue sur le marché actuel du travail.

Issue d'une longue et enrichissante expérience didactique d'enseignement du FLE/FOS des affaires à des étudiants en économie, comme de quelques tentatives ponctuelles et plutôt timides de mettre en place une formation à la traduction

spécialisée destinée à des étudiants économistes en système LANSAD et EMILE, la réflexion présente a comme point de départ une seule et immense question : *Comment enseigner la traduction spécialisée ?*

S'il y a à ce jour inflation de théories de la traduction en général, tel n'est pas le cas de la traduction *spécialisée*, lorsqu'il s'agit donc de transférer vers la langue cible un texte/discours en langue source relevant d'un certain domaine de référence, par exemple le juridique ou l'administratif, pour ne signaler que deux secteurs de la vie professionnelle particulièrement intéressants pour la communication internationale ces derniers temps. En effet, pour ce cas de figure, la pratique consigne plutôt des "formules" didactiques, chacune avec ses partis pris et arguments faciles à repérer. Il y a donc généralement, d'un côté, ceux qui, ignorant carrément la traduction avec ses stratégies et méthodes, se contentent de faire un cours de droit ou d'administration, dans l'idée qu'une fois familiarisé avec le domaine de référence, le jeune traducteur n'aura plus aucune difficulté à traduire vers sa langue maternelle. Viennent ensuite, à l'opposé, ceux qui laissent les étudiants "se débrouiller" avec le domanial et ne font qu'exercer la traduction pour permettre à l'intéressé de s'envoler de ses propres ailes aussi vite que possible et toujours plus assuré. Quant au "juste milieu", il faut évidemment penser à ceux qui ne jurent que sur le panachage de présentations théoriques, explications et exercices de traduction, le tout destiné à asseoir une formation peut-être plus lente, reconnaissent-ils, mais aussi plus solide.

Pour ce qui nous concerne et à partir de notre expérience, il nous semblerait imprudent de nous prononcer et encore moins de donner une réponse tranchante à cette grande question avant d'essayer de la situer *hic et nunc*. Deux sont les questions d'appoint que nous nous posons à ce titre dans l'espoir d'obtenir quelques éléments de réponse à notre question d'intérêt général.

2. Qu'est-ce que traduire à l'heure de l'Europe ?

«Chaque Etat membre est sensible à la préservation de sa langue, au maintien de son influence, à son rôle dans l'exercice de la citoyenneté, à sa capacité à exprimer les réalités du monde contemporain. Le maintien d'un multilinguisme constitutif de l'identité européenne implique cependant d'organiser la diversité : aux côtés de l'apprentissage des langues, un effort collectif en faveur de la traduction peut y contribuer.» [4] Voilà en résumé les lignes de force de la stratégie européenne en faveur de ce multilinguisme ouvert et polyvalent, permettant simultanément de «mieux comprendre l'autre» et de «faire circuler les savoirs». [*idem*] Il s'ensuit une valorisation et diffusion sans précédent en Europe des métiers de la traduction, capables aussi bien à améliorer les outils terminologiques qu'à développer les technologies de la langue. Véritable gymnastique de l'esprit à promouvoir auprès des jeunes et moins jeunes Européens, la traduction est désormais sortie de l'ombre pour faire aussi l'objet de débats aux plus hauts niveaux destinés à soutenir et encourager ce mouvement d'ampleur et de perspective.

En effet, au cadre de la Commission européenne, la Direction Générale de la Traduction (DGT) s'ingénie depuis 2006 à promouvoir un enseignement de la traduction de qualité à travers la sensibilisation des autorités nationales à l'urgence d'offrir des formations de haute qualité pour les traducteurs et l'amélioration du statut de la traduction en tant que profession au cadre de l'Union européenne. Ce qui conduit deux ans plus tard, en 2008, à la mise en place d'un réseau européen de programmes en traduction, le déjà célèbre Master européen de Traduction (EMT/MET), un réseau de type inclusif, visant à rassembler et harmoniser le maximum de programmes universitaires européens de traduction déjà existants, mais aussi à stimuler la création d'autres centres désireux de se joindre au réseau.

Ces heures de gloire de la traduction en Europe sont par ailleurs certifiées aussi sans ambages par le commissaire européen chargé du multilinguisme, Leonard Orban, lorsqu'il considère lui aussi la traduction comme «l'une des expressions du multilinguisme. Une société est multilingue lorsque ses citoyens peuvent parler plusieurs langues, certes, mais aussi lorsque les langues que l'on y parle communiquent continûment par la traduction. Après tout, celle-ci est une constante négociation entre l'auteur, le traducteur et le lecteur. En Europe, nous ne le savons que trop bien, la négociation est l'essence même de notre cohésion.» [*idem*] Le problème peut-être capital qui se pose ici, mais qui dépasse notre intérêt présent, est si la traduction saura saisir toutes les opportunités et les mettre à profit, c'est-à-dire, au profit de la compétitivité, de la cohésion sociale et de la mobilité des citoyens européens de demain. Pour ce qui nous concerne, nous nous contentons de pouvoir répondre en ce point avec Umberto Eco que «la traduction est la langue de l'Europe.»

3. Qu'est-ce que traduire pour l'Europe ?

Si l'importance attachée en général à la traduction en tant que communication professionnelle ne fait plus de doute à l'heure actuelle, le problème de la formation à la traduction ne tarde pas à rappeler la distinction pour le moins didactique entre la *traduction générale* et la *traduction spécialisée*. En ce sens, l'enseignement/apprentissage de la traduction spécialisée impliquerait, outre le développement des compétences générales de traduction, un «appoint de connaissance» [2] dans le respectif domaine de référence spécialisé. Ce serait là justement, à notre sens, les "spécialité" ou "spécialisation" que le traducteur doit connaître par delà son aptitude à «décoder les textes écrits dans une langue pour en projeter le sens dans une autre langue, sous la forme d'un texte 'équivalent'.» [*idem*]

Qu'en est-il au juste ? Appelé parfois «notionnel», parfois carrément «domanial», cet «appoint de connaissance» qui distingue le traducteur spécialisé du traducteur généraliste ne concerne pas à notre sens un quelconque savoir, même minimal ou essentiel, du domaine, mais *la langue de spécialité* elle-même et c'est par là qu'il aurait intérêt à commencer sa «spécialisation». Il va sans dire que dans cette perspective l'enseignement/apprentissage des langues de spécialité pourrait préparer à l'enseignement/apprentissage de la traduction spécialisée. Et ce n'est pas peu. Car,

on s'accorde généralement à dire que le traducteur spécialisé ne doit pas parvenir à "tout savoir", à l'instar du spécialiste du domaine, mais à être en mesure de "tout comprendre" et, suite au développement des aptitudes documentaires, savoir comment et où chercher ce dont il a besoin à un moment ou un autre. Notre idée serait par conséquent de mettre en avant l'intérêt qu'il y aurait à voir le domanial dont le traducteur spécialisé a besoin en tant que langue-culture de spécialité, c'est-à-dire langue professionnelle à maîtriser en tant que compétences linguistiques et communicationnelles et à "exploiter" directement par une didactique de la traduction spécialisée.

«Il faut d'abord être traducteur pour traduire des textes juridiques, [...] un juriste qui ne serait pas formé à la traduction, à ses méthodes, à ses contraintes n'est pas plus qualifié pour traduire qu'une secrétaire d'entreprise, un comptable, un architecte, un médecin ou un plombier.» [1] Voilà qu'à côté des domanial et linguistique dans l'acception que nous proposons, une troisième compétence vient infléchir l'acte traductif lui-même. Il s'agit du *savoir-faire spécifique* du traducteur spécialisé. Mais cette aptitude générale et complexe à manier la langue, ce savoir-faire spécifique se manifeste lui aussi à travers le linguistique. En effet, *l'aptitude à traduire* des textes de spécialité (quelle que soit cette dernière, pourvu qu'elle soit bien précisée) vient couronner les étapes précédentes et représenterait selon certains traductologues le noyau dur de tout projet de formation en traduction spécialisée. C'est un projet communément décrit à trois moments : le pré-transfert, le transfert et le post-transfert, ce qui correspond en gros à la triple opération de Terminologie-Traduction-Revision (la TTR), et dont le résultat conduirait dans l'idéal à l'obtention du "même" texte en "deux langues", comme on a l'habitude de le dire.

Mais notre problème cette fois-ci n'est pas là. Il ne cible pas non plus les compétences proprement dites requises par une formation à la traduction spécialisée. Le programme du MET parle en ce sens très judicieusement du «profil du traducteur» spécialisé. L'urgence pour nous serait de trancher sur la transférabilité des dites compétences. Autrement dit, le défi lors de la mise en place de formations universitaires à la traduction spécialisée consisterait à faire le bon choix, aussi bien pédagogique que méthodologique, donc hautement stratégique, quant à *la nature des compétences traductionnelles*. Concrètement parlant, ou bien, à l'instar de nombre de programmes universitaires de traduction spécialisée partout dans le monde, on propose des projets didactiques ciblant *les savoir-faire spécifiques*, donc programmes de traduction juridique, traduction technique ou administrative, par exemple. Il s'agirait, dans ce cas, de ce que l'on oserait appeler des programmes de traduction sur objectifs spécifiques (des TOS ? - sic !). Ou bien, on mise sur la transférabilité des compétences, donc sur les savoir-faire traductionnels transférables d'un domaine de référence à l'autre au cadre d'une traduction spécialisée toujours « autre ». Cette dernière variante semble être l'option, plutôt implicite, des formations à la traduction spécialisée soutenues au cadre des programmes européens.

4. Conclusion

Nous dirions par conséquent pour conclure ici et pour ce qui concerne le cas concret d'une langue européenne de moindre diffusion, telle le roumain, que ce choix portant sur la nature des compétences devrait représenter *le passage obligé préalable* à la mise en place de toute formation universitaire à la traduction spécialisée. Il s'agirait en même temps par là d'accroître les chances de conjugaison heureuse entre ce que tous les spécialistes appellent les volets majeurs d'un programme d'enseignement/apprentissage de communication professionnelle multilingue, à savoir le linguistique, le domanial (quel qu'il soit) et le culturel. *Comment enseigner la traduction spécialisée*, dans notre cas de figure, semblerait ainsi découler sans problème aucun de cette option préalable que nous aimerions en ce sens voir plus explicite, plus argumentée et, par voie de conséquence, responsabilisée et responsabilisante pour tous les acteurs impliqués dans le processus.

Références bibliographiques

1. Lavoie, J. 2003. "Faut-il être juriste ou traducteur pour traduire le droit ?" <http://id.erudit.org/iderudit/007599ar>
2. Lethuillier, J. 2003. "L'enseignement des langues de spécialité comme préparation à la traduction spécialisée" <http://www.erudit.org/revue/meta/2003/v48/n3/007598ar.pdf>
3. Murlhon-Dallies, F. 2007. "Quand faire, c'est dire : évolution du travail, révolution didactique? ", in *Le Français dans le monde*, Recherche et applications, no. 42 juillet, Paris, Clé International, pp. 12-31.
4. *** Conseil de l'Union européenne, Note de la Présidence. 2008. "Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel" http://ec.europa.eu/education/index_en.htm